



Association québécoise
du personnel de direction des écoles



Association montréalaise
des directions d'établissement scolaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PLAN D'ACTION POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : TROP DE PLANS, TROP PEU D' ACTIONS

MONTRÉAL, LE 9 SEPTEMBRE 2009 – L'ensemble des directions d'établissement d'enseignement du Québec sont aujourd'hui réunies pour la même cause autour d'une même voix afin de dénoncer l'insuffisance de moyens adéquats pour l'école dans sa lutte au décrochage scolaire. La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES) ainsi que l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) reçoivent avec réserves les mesures annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne et critiquent les coups d'éclat politiques qui consistent à lancer des plans d'action successifs, chacun ayant son lot de formulaires à remplir. « Il faudra un jour finir par comprendre qu'il faut redonner aux écoles, aux gens de terrain, le leadership nécessaire pour mener à bien et de façon autonome ses plans de réussite », de dire les trois présidents, Chantal Longpré, Gaétan Neault et Yvan Ouellet.

Trois thèmes interpellent plus particulièrement les directions d'école et une interrogation demeure persistante : combien d'emplois seront créés au sein des commissions scolaires pour veiller au bon fonctionnement du dernier-né des plans?

Un plan trop loin de l'école.

« Quand on veut soigner l'école à distance, on la guérit à moitié. », Yvan Ouellet, président AQPDE

Accroître les services d'accompagnement offerts aux futurs parents, aux parents et aux enfants de 0 à 5 ans dans les milieux défavorisés

Le rapprochement entre les centres de la petite enfance (CPE) et l'école est conduit par la direction d'école. La mesure est louable si bien que plusieurs projets pilotes sont déjà en place pour permettre un passage favorable entre le CPE et l'école. Certes, il importe d'identifier le plus rapidement possible les élèves susceptibles d'être en déficit de réussite. Les directions d'établissement souhaitent ardemment poursuivre ce mandat qui leur a été confié avec les professionnels de l'école et ce, pour permettre une réelle implication des intervenants sociaux et scolaires de la communauté. Envoyer ce mandat à la commission scolaire dénature le lien communautaire à l'école.

« On met à jour des évidences transformées en grandes découvertes et on s'attend à des miracles de l'école. », Gaétan Neault, président AMDES

Diminution du ratio maître-élèves

Le succès d'une telle décision n'est possible que si nous avons tenu compte des disponibilités réelles du personnel enseignant, des possibilités d'accueil physique dans les écoles et de la réaffectation des élèves dans le réseau. Qu'advient-il de l'école qui doit accueillir tous les élèves de son quartier?

Modifications à la Loi sur l'instruction publique (c.29)

La convention de gestion et de réussite éducative dans la loi 29 est dorénavant intimement liée au plan d'action sur la persévérance scolaire. Ces modifications à la loi permettent de reconnaître l'unicité de chaque établissement. En sera-t-il ainsi?

Comment l'école peut-elle y trouver son compte?

Bien que la ministre souhaite donner plus de marge de manœuvre et plus d'implication de la part des directions scolaires, les évaluations récurrentes sont une charge bureaucratique supplémentaire qui ne peuvent que menotter davantage les directions d'établissement dont les initiatives seront à nouveau freinées par des exigences ministérielles qui ne traduisent en rien les besoins réels de la vie de l'élève.

« Les plans les plus ingénieux ne sauront remplacer les ressources humaines d'une école, ressources aussi significatives qu'indispensables », selon Chantal Longpré, présidente de la FQDE. Le vœu, le seul que l'on puisse formuler en tant que direction d'établissement, est certainement de redonner l'école à l'école, pour qu'elle puisse librement se donner à l'élève. Ce dernier, animé du désir d'apprendre, d'apprendre à apprendre, saura bien trouver auprès de qui entretenir cette passion des apprentissages. Et nous persisterons, en tant que directions scolaires, à entretenir les conditions gagnantes pour que se réalise ce vœu, en respect des spécificités de chacun de nos milieux respectifs. « À la question tous unis contre le décrochage scolaire, les directions répondent : oui présentes, comme hier, aujourd'hui et encore demain », de conclure Chantal Longpré.

Pour renseignements :

Julie Lussier, Conseillère aux communications, FQDE
Téléphone 514.353.7511
Cellulaire 514.717.7511